



GESTION AGRICOLE DU CANADA
FARM MANAGEMENT CANADA

Foire aux questions à l'intention des administrateurs éventuels

J'aimerais me présenter comme candidat au Conseil d'administration de GAC. Quelles sont les exigences à respecter pour faire partie du Conseil d'administration de GAC?

1. Quelle est la durée du mandat d'un administrateur?

Trois (3) ans.

2. Combien de mandats un administrateur peut-il siéger?

Un administrateur peut siéger Conseil pendant une période maximale de neuf (9) ans consécutifs.

3. Le Conseil d'administration compte combien d'administrateurs et quelle est la représentation au sein du Conseil?

Le Conseil d'administration de GAC compte neuf (9) administrateurs à partir d'au moins 4 des 6 catégories de membres. Il n'y a pas de représentation par région. Tous les administrateurs sont élus par les membres selon leur mérite individuel.

4. Que représentent les différentes catégories de membres?

Agriculteurs – des particuliers qui sont des agriculteurs actifs

Représentant d'un ministère provincial ou territorial – Chacun des treize (13) ministères de l'Agriculture provinciaux et territoriaux (ou des ministères équivalents qui s'occupent de l'agriculture selon la province ou le territoire) peut nommer un employé ou un représentant possédant des connaissances en gestion de l'entreprise agricole

Membre à titre individuel – des particuliers qui ne sont pas des agriculteurs (cette catégorie ne comprend pas des organisations et des sociétés)

Organisation ou association – des entreprises sans but lucratif, des organisations et des associations

Établissement d'enseignement – établissement axé sur l'enseignement et la recherche

Société – sociétés par actions (publiques ou privées)

5. Combien de fois le Conseil se réunit-il et à quel endroit?

Bien que les réunions de Conseil soient organisées selon les besoins de GAC, les réunions suivantes sont obligatoires pour les administrateurs :

- Assemblée générale annuelle (été)
- Orientation et formation sur la gouvernance, planification des affaires (automne)
- Planification des affaires (hiver)

Il y aura au moins une réunion physique du Conseil tenue en conjonction avec la conférence annuelle de l'excellence agricole tenue dans une autre province / territoire chaque Novembre.

6. Dois-je être disponible pour les conférences téléphoniques régulières?

De façon générale, les administrateurs peuvent prévoir de quatre à cinq appels d'une heure par année, en plus la réunion en personne.

7. Existe-t-il de nombreux comités?

Les comités permanents comprennent le comité exécutif, le comité de vérification, le comité des élections et des candidatures. Des comités supplémentaires peuvent être formés de façon ad hoc et selon les besoins de GAC et du Conseil d'administration. La plupart du travail de comité se fait par courriel.

8. Combien de jours par année devrai-je consacrer au Conseil?

Pour satisfaire aux rôles et responsabilités du Conseil, les administrateurs doivent consacrer environ 14 jours par année aux activités du Conseil. La lecture des documents d'information, des procès-verbaux, etc. pourrait nécessiter environ une (1) journée par mois.

9. Quels sont les avantages de faire partie du Conseil?

Le Conseil d'administration joue un rôle clé dans l'élaboration de l'orientation stratégique de GAC afin qu'il puisse atteindre ses objectifs :

1. Augmenter la sensibilisation quant aux principes de la gestion d'entreprise agricole et aux gains possibles de l'application de ces principes dans la gestion d'une exploitation agricole.
2. Améliorer la gestion d'entreprise agricole dans les domaines de la finance, de l'aspect économique de l'activité de production, de la commercialisation, des ressources humaines et de la direction stratégique.
3. Accroître l'étendue de l'application des principes de gestion d'entreprise agricole, des compétences et des outils afin d'obtenir un changement positif du comportement de gestion, et des exploitations agricoles plus stables et viables.

GAC joue un rôle important dans la promotion des meilleures pratiques de gestion d'entreprise agricole et dans l'offre de ressources et d'outils de pointe aux agriculteurs canadiens pour qu'ils atteignent leurs objectifs d'affaires.

Permettre la mise en œuvre de l'orientation stratégique de GAC et profiter des occasions de réseautage, d'apprentissage et d'augmentation des connaissances de l'industrie en participant aux activités du Conseil d'administration est extrêmement gratifiant.

10. Est-ce que je serai rémunéré? Mes dépenses seront-elles remboursées?

Les frais de repas engagés par les administrateurs dans l'exécution du mandat de la Commission sont remboursables par GAC conformément aux lignes directrices du *Conseil du Trésor*.

Les administrateurs qui sont des agriculteurs ou des membres en général peuvent être admissibles à recevoir une indemnité per diem et / ou des honoraires pour l'exercice de leurs fonctions au-delà de fonctions régulières du Conseil tels que la préparation de la réunion et l'assiduité.

Les agriculteurs et les membres en général peuvent avoir droit à une indemnité per diem et / ou d'honoraires à la discrétion du Conseil.

Per diem et / ou les honoraires sont administrés à la discrétion du conseil d'administration et les taux sont déterminés par le Conseil.

11. Comment procéder pour devenir administrateur? Où puis-je trouver de l'information supplémentaire?

Les membres en règle de GAC intéressés à siéger au Conseil d'administration sont invités à transmettre leur formulaire de candidature, signé par deux membres en règle, au Comité des candidatures au siège social du GAC à Ottawa.

Gestion agricole du Canada
250, avenue City Centre, bureau 300

Ottawa (Ontario) K1R 6K7

Tél. : 1-800-232-3262

Télec. : 1-800-270-8301

info@fmc-gac.com

www.fmc-gac.com